

OBJECTIFS

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

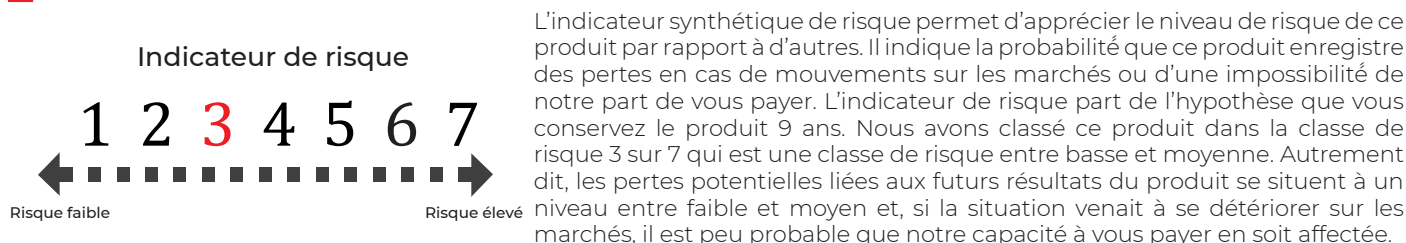
Dénomination du produit	Elialys
Initiateur du DIC PRIIP	Advenis Real Estate Investment Management (REIM)
Adresse	52 rue de Bassano 75008 Paris
Contact	Appelez le 01 78 09 88 34 pour de plus amples informations www.advenis-reim.com - e-mail : contact.associes@advenis.com
Autorité compétente	Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02
Date de production / dernière révision	10/06/2021 - Chiffres au 31/12/2020

Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

- **Type de produit :** Société Civile De Placement Immobilier (SCPI) à capital variable.
- **Objectifs du produit :** La SCPI Elialys a pour objectif l'acquisition et la gestion d'un patrimoine immobilier locatif constitué d'actifs de bureaux et d'autres types d'actifs (notamment commerces, résidentiels, logements, hôtels) essentiellement situés en Espagne, au Portugal, en Italie, en France et à titre exceptionnel dans d'autres pays d'Europe. Le dispositif fiscal de la SCPI est détaillé dans la rubrique « Régime Fiscal des associés » de la note d'information accessible sur le site advenis-reim.com. Elle peut recourir à l'endettement. Cependant, le montant des emprunts ne pourra dépasser 40 % de la valeur d'expertise des actifs immobiliers majorée des fonds collectés nets de frais non encore investis. La durée de vie de la SCPI est de 99 ans. La SCPI Elialys est pour le moment un produit classé article 6 au sens du Règlement Disclosure. Dans le cadre de la concrétisation de la démarche d'Investissement Socialement Responsable (ISR) d'Advenis REIM en 2021, l'objectif est d'intégrer les risques en matière de durabilité et les principales incidences négatives en matière de durabilité dans ses processus d'investissement tels que définis dans sa note d'information. Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte pour le moment les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.
- **Type d'investisseur :** Ce produit, comportant un risque de liquidité et de perte en capital ou du montant investi, est destiné aux investisseurs qui souhaitent bénéficier d'un placement à long terme, dans une optique de diversification du patrimoine. Il n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques de US Person telles que décrites dans la note d'information du fonds.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?



Risques pertinents qui ne sont pas suffisamment pris en compte par l'indicateur :

- **Risque de perte en capital.** Le montant du capital investi dans la SCPI ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. L'évolution du marché immobilier peut avoir un impact défavorable sur la valorisation des actifs de la SCPI. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre capital.
- **Risque de marché.** Ses performances potentiels étant liées au marché de l'immobilier, il n'offre pas de rendement garanti. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
- **Risques de crédit et de contrepartie** susceptibles d'affecter le rendement potentiel du produit et sa capacité à honorer les demandes de rachat.
- **Risque de liquidité.** Son actif, essentiellement immobilier, étant par nature illiquide et son rachat n'étant possible que dans la limite des souscriptions qu'il reçoit. En l'absence de contrepartie, vous pourriez ne pas pouvoir céder vos parts ou pourriez devoir accepter un prix inférieur au prix de retrait.
- **Risque de change :** à titre accessoire, la SCPI peut être exposée au risque de change en cas d'investissement hors de la zone euro.
- **Autres risques :** risque de gestion discrétionnaire, risque de marché locatif, risque lié à l'effet de levier du produit, risques de durabilité.



SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Investissement de 10 000 €		1 an	5 ans	9 ans
Scénario de Tension	Ce que vous pouvez retirer après déduction des coûts	7 816 €	6 628 €	5 960 €
	Rendement annuel moyen	- 21,84 %	- 7,90 %	- 5,59 %
Scénario Défavorable	Ce que vous pouvez retirer après déduction des coûts	8 991 €	11 334 €	14 722 €
	Rendement annuel moyen	- 10,09 %	2,54 %	4,39 %
Scénario Intermédiaire	Ce que vous pouvez retirer après déduction des coûts	9 568 €	13 044 €	17 782 €
	Rendement annuel moyen	- 4,32 %	5,46 %	6,60 %
Scénario Favorable	Ce que vous pouvez retirer après déduction des coûts	10 201 €	15 040 €	21 519 €
	Rendement annuel moyen	2,01 %	8,50 %	8,89 %

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 9 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 euros.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir d'hypothèses de données pour les trois premières années relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Il n'est pas facile de sortir de ce produit. Par conséquent, il est difficile d'estimer combien vous obtiendrez si vous en sortez avant la période recommandée de 9 ans. Par ailleurs, le rachat des parts n'est pas garanti.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, y compris les frais d'exploitation immobilière, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

QUE SE PASSE T-IL SI ADVENIS REIM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Advenis REIM est une société de gestion de portefeuille agréée et suivie par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et doit respecter des règles d'organisation et de fonctionnement notamment en matière de fonds propres. Les fonds de l'investisseur ou les revenus de la SCPI sont versés sur un ou plusieurs comptes bancaires ouverts au nom de la SCPI. Par conséquent, le défaut d'Advenis REIM n'aurait pas d'impact sur les actifs de la SCPI.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés prévisionnels liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipées potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 euros. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez à la fin la période de détention de 9 ans (recommandé)
Coûts totaux	1 541 €	3 916 €	8 109 €
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	15,41 %	5,68 %	4,54 %



COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique :

- L'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- La signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an :

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	1,44 %	L'incidence des coûts que vous paierez lors de votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. Il se pourrait que vous payiez moins.
	Coûts de sortie	0 %	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	2,41 %	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	0,65 %	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements et les coûts présentés précédemment.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0 %	L'incidence des commissions liées aux résultats. Nous ne prélevons pas de commission.
	Commissions d'intéressement	0 %	L'incidence des commissions d'intéressement. Nous ne prélevons pas de montant.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 9 ans.

Ce produit est destiné à un investissement sur le long terme. Vous devez être prêt à conserver votre placement pendant au moins 9 ans en raison de la nature du sous-jacent de cet investissement.

La durée estimée de détention des parts de la SCPI est de 9 ans à compter de la date de souscription. La sortie n'est possible que s'il existe une contrepartie à l'achat. La SCPI ne garantit pas le rachat ou la revente des parts. Vous êtes donc soumis au risque de liquidité détaillé ci-avant. L'associé qui souhaite se séparer de ses parts a la possibilité, soit de demander à la société de gestion le retrait de ses parts, retrait qui n'intervient qu'en contrepartie d'une souscription correspondante, soit de les céder directement, sans intervention de la société de gestion, à des conditions librement débattues entre le cédant et le cessionnaire ou enfin, en cas de blocage du marché des parts, de demander à la société de gestion la cession de ses parts sur le marché secondaire par confrontation.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

En cas de mécontentement ou de difficultés rencontrées concernant le produit, son initiateur ou la personne qui vous a vendu ce produit, vous pouvez contacter votre conseiller habituel ou nous faire part de votre réclamation :

- en utilisant le formulaire contact sur le site www.advenis-reim.com ;
- ou par courrier adressé à Advenis Real Estate Investment Management – Service Conformité – 52 rue de Bassano 75008 Paris ;
- ou par courrier électronique à reclamation.associes@advenis.com ;
- ou par téléphone au 01 78 09 88 34.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Si un différend persiste, le souscripteur peut saisir la Médiation de l'AMF - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02. Le dépositaire du produit est CACEIS Bank France qui est basé en France.

Les documents légaux sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion ou sur le site advenis-reim.com :

- Une note d'information notamment qui contient des informations plus détaillées sur ce produit ;
- Des bulletins semestriels et rapports annuels.

Nous mettons également à jour et publions ce Document d'Informations Clés (DIC) chaque année.

L'attention de l'investisseur est attirée sur les facteurs de risques qui sont détaillés dans les documents réglementaires qu'il n'appartient pas au présent DIC de lister exhaustivement.